

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six le 30 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine BASTARD, Maire.

Date de convocation : 23 janvier 2026

Présents – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Rosy CHAMAYOU, Antonio PEREZ-RAMOS, Jeanne VUAGNOUX, Alain GATTELET, Laurence PILLONEL, Dominique PETITJEAN, Julie GIRARD, adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs Josette CHAMBOUX, Italo GARD, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Patrice BOUTHORS, Virginie SUATON, Philipp DALHEIMER, Charlotte LAFOURCADE, Béatrice HUEHN, Isabelle DEMIERRE, Michel BREASSON, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – Mesdames et Messieurs Laurent DEMOLIS, Guy LANCON, Hélène LEVA, Jean-Marc LHERMET, Florence PIGNIER, Samuel DELEAGE, Nathalie DETRUCHE, Daniel FAVRE.

Procurations

M. Bruno DUCRET a reçu procuration de M. Guy LANCON
Mme Jeanne VUAGNOUX a reçu procuration de Mme Hélène LEVA
Mme Virginie SUATON a reçu procuration de Mme Florence PIGNIER
Mme Rosy CHAMAYOU a reçu procuration de Mme Nathalie DETRUCHE
M. Philipp DALHEIMER a reçu procuration de M. Daniel FAVRE

Secrétaire de séance : Monsieur Michel BREASSON

Nombre de conseillers : 27

En exercice	:	27	Pour	:	24
Présents	:	19	Contre	:	/
Votants	:	24	Abstention	:	/

4.1. PERSONNEL COMMUNAL - CREATION D'UN POSTE A TEMPS COMPLET A LA CRECHE MUNICIPALE ARC-EN-CIEL

Madame le Maire,

RAPPELLE que, conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

PRECISE, qu'en raison de la réussite d'un concours dans la filière administrative dans la spécialité gestion du secteur sanitaire et social, il est nécessaire de créer un poste. Il est proposé de créer un poste à temps complet, dans le cadre d'emploi des attaché territoriaux, au grade d'attaché territorial.

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le tableau des emplois,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE :

- La création à compter du 1er février 2026, du poste mentionné dans le tableau ci-dessous,
- De modifier le tableau des emplois ainsi :

EMPLOI	Cadre ASSOCIE	d'emploi	Grade	CATEGORIE	Temps de travail
Responsable du service crèche municipale	Attaché		Attaché	A	35 h

PRECISE qu'un poste de puéricultrice, sera supprimé lors du prochain Comité Social Territorial.

INSCRIT au budget primitif de l'année 2026, au chapitre 12, les crédits correspondants.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout acte y afférent.

CHARGE Madame le Maire de veiller à la bonne exécution de cette délibération qui prend effet à partir du 1er février 2026.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le : 02 FEV. 2026

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire - Catherine BASTARD

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 30 janvier 2026

Le Maire - Catherine BASTARD



02 FEV. 2026



Le secrétaire de séance - Michel BREASSON